Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 376

Artikel: Le suffrage féminin au Grand Conseil de Genève

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260642

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

-4 AVR. 1932

J. A.

GENEVE — 2 AVRIL 1932 VINGTIÈME ANNÉE. — N° 376.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE . . . . Fr. 5.--
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p annonces répétées

La seule chose que je me suis proposée toute ma vie, en public et en particulier, c'est de ne jamais céder à qui que ce soit contre la justice.

SOCRATE.

Le suffrage féminin au Grand Conseil de Genève

Après deux ans bien comptés (c'est en effet le 1er février 1930 que M. Albaret déposa son projet de loi reconnaissant aux femmes l'exercice des droits politiques) et après onze mois de méditations de la Commission chargée d'examiner ce projet (c'est en effet le 27 avril 1931 qu'une délégation de suffragistes a été entendue par cette Commission), une nouvelle étape est à signaler: les rapports de majorité et de minorité de la Commission ont été imprimés et distribués aux députés, mais ne seront forcément pas discutés avant la prochaine session de nôtre Parlement cantonal, qui s'ouvrira le premier mercredi de mai. O escargot, notre emblème!...

Nous aurons donc à revenir à plusieurs reprises sur ces rapports, le rapport de majorité, *pour* le suffrage féminin, étant rédigé par M. Albaret (U. D. E.), l'auteur du projet de loi, et le rapport de minorité, *contre* le suffrage féminin, étant dû à M. Humbert (démocrate), ancien substitut du procureur général. Toutefois, et à titre purement documentaire, nous publions ci-après, en les livrant aux médidations de nos lecteurs, les thèses essentielles du rapport de minorité:

1. L'octroi des droits politiques aux femmes risque de porter atteinte à la paix familiale.

2. L'octroi des droits politiques aux femmes accentuerait la majorisation de l'élément genevois par l'élément confédéré.

3. On n'a pas le droit d'imposer à la majorité des femmes l'exercice d'un devoir civique qu'elles ne veulent pas, sous prétexte qu'une minorité d'entre elles le réclame.

4. La réforme proposée entraînerait pour le budget cantonal un sensible accroissement de dépenses.

Tout commentaire serait superflu.

E. Gd.

Lire en 2me page:
Les Femmes et la S. d. N.: au B. I. T.
Sport et aviation.
Un document du Comité international féminin pour le désarmement.

En 3me et 4me pages:
E. Gd.: *Le vote des femmes en France.*
E. V.-A.: *Les coopératives internationales à Bâle.*
A. Leuch: *Aux Chambres fédérales.*
Une femme juge à Genève?
H. Z.: *Un Office central suisse pour l'économie domestique.*
Fonds de cautionnement de la Saffa. Etc., etc.

En feuilleton:
Publications reçues.

Comment luttons-nous contre le chômage?

N. D. L. R. *Nous empruntons la plupart des renseignements qui suivent à* L'Information au Service du Travail social, *ce nouveau petit bulletin mensuel que rédige à Lausanne, avec savoir faire et conviction un Comité dont font partie deux, en tout cas, de nos collaborateurs, Mlle E. Serment, présidente de la Commission d'éducation de l'Alliance S. F., et M. Maurice Veillard, l'actif secrétaire général du Cartel romand* H. S. M. (*abonnement* 1.20 *par an, rue de l'Ecole Supérieure, I. Lausanne*).

Dans le Canton de Genève.

D'après les derniers chiffres, il y a actuellement à Genève 3255 chômeurs et 1002 chômeuses. La répartition par nationalité est la suivante:

Genevois	786 hommes	814 femmes
Confédérés	2025 hommes	
Etrangers	446 hommes	188 femmes

La répartition par métier est celle-ci, pour les hommes: *Agriculture*, 91; *Alimentation*, 41; *Habillement*, 40; *Cuir et Caoutchouc*, 24; *Bâtiment*, 200; *Industrie du bois*, 101; *Textile*, 1; *Arts graphiques*,, 87; *Papiers*, 9; *Métallurgie*, 376; *Electro-techniciens*, 13; *Horlogers*, 833; *Commerce*, 142; *Hôtellerie*, 113; *Transport*, 60; *Professions libérales*, 39; *Service de maison*, 2; *Manœuvres*, 1083.

Pour les femmes: *Couturières*, 60; *Repasseuses*, 30; *Horlogères*, 350; *Commerce*, 100; *Service de maison*, 50; *Hôtellerie*, 35, etc...

1250 chômeurs sont assurés à des caisses syndicales ou paritaires et touchent les subsides prévus par la Confédération.

L'Etat de Genève accorde des subsides de 4 fr. par jour pour les célibataires, de 5 fr. pour les couples, plus 1 fr. par enfant, jusqu'à un total de 8 fr. par jour, aux chômeurs genevois et confédérés établis depuis plus de 2 ans à Genève. Il faut faire la preuve d'un emploi précédent de trois mois au moins chez un patron. Les artisans (horlogers en chambre, etc.) sont au bénéfice de ces subsides. Ces allocations sont données après un mois de chômage et à raison de 25 jours par mois. Pour les terrassiers, la durée de l'allocation est seulement de 15 jours par mois.

1003 chômeurs reçoivent ces secours, soit 303 Genevois, 563 Confédérés, 56 Genevoises, 81 Confédérées.

Actuellement 250 chômeurs travaillent sur les chantiers de l'Etat ou de la Ville. L'Etat a ses propres chantiers, d'autres sont remis à des entreprises privées. Les chômeurs y travaillent par tour de rotation pour 6 semaines. Ce sont, de préférence, des hommes mariés et capables de travaux un peu pénibles. L'Etat a encore en vue d'importants travaux qui occuperont des chômeurs d'ici quelques semaines.

La Ville de Genève a consacré 50.000 fr .pour des allocations de Nouvel-An. La Ville et les communes donnent aux chômeurs le combustible, les douches, la fourniture de gaz et d'électricité. Elles participeront aussi, selon un pourcentage qui reste encore à fixer, aux dépenses de l'Etat pour l'action de Secours aux chômeurs.

Pour compléter cette action de Secours, le Département de l'Assistance et des Assurances sociales a provoqué la création d'une Commission centrale d'Aide aux Chômeurs, organe privé soutenu par l'Etat, dont les premières ressources (environ 70.000 fr., plus des dons en nature) ont été fournies par une collecte faite par les soins de la presse. Cette Commission a pour but de venir en aide aux catégories de chômeurs suivantes: *a*) Genevois ne pouvant bénéficier des allocations de l'Etat, faute d'un précédent travail régulier suffisant; *b*) Confédérés étant dans le même cas, ou n'étant établis que depuis moins de 2 ans à Genève; *c*) Etrangers de toutes catégories.

Les secours distribués sont les suivants, tous les 10 jours et par tête: 10 l. de soupe, 2 kg. et demi de pommes de terre, 5 l. de lait pour adulte, 10 l. pour enfant, 2 kg. et demi de pain, 5 fr. d'épicerie.

Une grande collecte de vêtements eut lieu avec les meilleurs résultats pour assurer le fonctionnement d'un vestiaire.

L'Union chrétienne de Jeunes Gens distribue aussi des soupes à quelques jeunes ouvriers, Le Mouvement de la Jeunesse suisse romande et « Pro Juventute « s'intéressent particulièrement aux enfants. L'Etat prévoit aussi la création de cours ménagers. Enfin, l'Hospice général, organe d'assistance aux Genevois, et le Bureau Central de Bienfaisance, organe d'assistance aux habitants, ont considérablement élargi leurs services. Ils s'intéressent surtout au payement des loyers.

De son côté, et fidèle à son principe de fournir du travail plutôt que des secours, l'Ouvroir de l'Union des Femmes, qui, tout l'automne avait vaillamment tenu tête à la crise, en occupant à lui seul plus de 80 chômeuses, a doublé son activité dès le mois de janvier en ouvrant, grâce à l'appui de l'Etat, un deuxième atelier, dit « Atelier de crise ». L'Etat lui a non seulement accordé une subvention à cet effet, mais encore le Département de l'Instruction publique lui à fourni un local et une directrice d'atelier en la personne d'une maîtresse de couture rétribuée par lui. En sept semaines, cet atelier a fourni du travail de couture à domicile à 67 chômeuses, à raison d'une moyenne

Dans la police féminine

Cliché Berna

Mlle M. ERNST
Agente de police à Berne

Les femmes et les livres

Cinq romancières anglaises

(Suite) [1]

Clemence Dane

Dès sa prime jeunesse, ses goûts l'inclinent vers la peinture et la littérature. Il semble d'abord que le pinceau vaincra la plume et pendant trois ans elle travaille la peinture. On l'a dit de Théophile Gautier, on peut le répéter aujourd'hui à propos de Clémence Dane: se reconnaîtra toujours au style imagé et au relief des personnages l'écrivain doublé d'un peintre.

Tout en peignant et en étudiant les littératures étrangères qu'elle possède aussi bien que celle de son pays, elle séjourne en Saxe et en Suisse. Un beau jour, elle devient comédienne; on loue son charme et sa distinction, et on raconte des traits touchants de sa bonne camaraderie. Mais le métier d'artiste est un des plus pénibles qui soient; et la santé de la jeune fille ne résiste pas au surmenage. Puis la guerre éclate: elle se charge de travaux domestiques et libère ainsi des femmes plus robustes pour des besognes plus dures. Elle s'intéressa aussi, et s'intéresse encore, aux enfants abandonnés.

Cédant aux instances de quelques amis, elle tente d'écrire des romans. Le premier essai réussit et elle publie coup sur coup: *Un régiment de femmes*; *le Blé en herbe* (un titre de Colette); *Légende*; *les Etoiles errantes* et le dernier tout récemment paru, *The Babyons* qui est, paraît-il, assez déroutant. Seul *Légende* [1] a été traduit en français, en 1926.

Clémence Dane a écrit aussi pour le théâtre et elle avait tout d'abord destiné *Légende* à la scène, puis changea d'avis. Le succès du roman la décida finalement à en faire une adaptation théâtrale. D'autres pièces d'elle, par exemple, *Un divorce*, [2] ont reçu bon accueil; mais la dramaturge a-t-on écrit ne vaut pas la romancière.

Légende est le chef-d'œuvre de Clemence Dane. Son sens dramatique si puissant et ses dons d'introspection, joints à un style très beau et, ô miracle, non défiguré par la traduction française, ont fait de ce livre une petite merveille. Comme dans *Daphné Adeane* de Baring, l'héroïne ne paraît pas dans le livre, qui n'est qu'une conversation de toute une nuit entre quelques littérateurs, critiques et romanciers, hommes et femmes, avec en *a parte* les remarques d'une vielle dame, d'un peintre, et de la jeune fille qui nous raconte l'étrange veillée.

« Mon livre est en quelque sorte un livre de souvenirs », a écrit l'auteur. Ce qui ne veut pas dire que Madala Grey soit Clemence Dane mais: « que chaque page, chaque phrase lui rappelle vivement l'endroit et le moment et l'humeur exacte où le passage fut écrit ». Clémence Dane a beau dire: nous l'imaginerons toujours sous la forme séduisante de son héroïne.

Les nuits? Une invention d'Anita réunissant des amis une fois par mois. « Un lit une nouvelle, un autre un poème et on cause ainsi jusqu'à l'arrivée du laitier. » Le cadre des nuits? La cabinet de travail d'Anita, avec, dans un coin, sa vieille mère qui tricote et le brouillard qui entre chaque fois que la porte s'ouvre. Anita? Femme de lettres sans aucune imagination, écrit des livres ennuyeux et ne réussit que dans la critique des imaginations d'autrui. « Elle venait à vous dans un nuage de mousseline et de fumée de cigarette, elle avait des yeux pâles de la couleur de cette fumée.» Au surplus, la bouche et la dent dures, et pas plus de cœur que d'imagination. L'obligée jadis de Madala Grey, elle a peine à le lui pardonner. Madala? Une romancière jeune et de grand talent, autrefois l'âme de la coterie qu'elle a désertée quelque peu depuis son mariage avec un médecin de campagne.

Or, ce soir-là, les amis et amies d'Anita devisent devant le feu. Arrive un peintre, grand ami de Madala qu'il a peinte souvent, toujours comme une créature lumineuse et printanière, tout le soleil de juin dans les yeux et des primevères plein les mains. Il apporte une triste nouvelle: Madala vient de mourir là-bas, dans un petit village, en mettant un enfant au monde.

Les premiers moments de saisissement passés, chacun réagit à sa façon. On discute Madala, son talent et ses livres, on blague une fois de plus son incompréhensible mariage avec l'obscur médecin qui, de sa vie, ne s'est soucié de littérature. Pourquoi Madala l'a-t-elle épousé? A-t-il été son premier amour? — Ils croient faire de la psychologie et ne se livrent qu'à des commérages. La jeune femme disparue devient la proie de leur curiosité implacable. Le lecteur sent d'abord confusément, ensuite plus clairement, que jamais ils n'ont connu et jamais ils ne connaîtront la véritable Madala.

Et la beauté suprême du livre, c'est qu'à suivre ces propos d'êtres compliqués, déformés et venimeux, une délicieuse Madala nous apparaît: simple et bonne, elle a écrit des livres sincères et puissants... son cœur n'a pu se nourrir de cette gloire naissante ni de l'amitié peu sûre de ceux qui se disaient ses amis... son mari, (ce morceau de bois, cet être quelconque, comme dit Anita), elle l'a aimé parce qu'il aimait pour elle-même et non pas pour ses livres « cette Madala avec ses petits défauts, ses petites impatiences et les petits bouts d'elle-même qu'elle ne racontait à personne».

La clique des lettres continue de salir Ma-

[1] Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

[1] *Légende*. Collection d'auteurs étrangers. Chez Plon, à Paris. 12 fr. franç.

[2] *A Bill of divorcement* et *Legend* ont paru, réunis en un volume de l'édition Tauchnitz.

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE